



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord

AANO • NUMÉRO 022 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 8 juin 2010

—
Président

M. Bruce Stanton

Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord

Le mardi 8 juin 2010

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. Bruce Stanton (Simcoe-Nord, PCC)): Bonjour, mesdames et messieurs les membres du comité.

Nous allons commencer le plus rapidement possible. Nous avons une heure pour recueillir deux des derniers témoignages qu'il nous reste à entendre avant de conclure notre étude sur le développement économique du Nord. Bien entendu, nous traitons précisément des barrières qui entravent le développement économique du Nord, ainsi que des solutions s'y rapportant. Nous allons passer aux témoins dans un instant.

Je répète aux membres du comité que nous avons seulement une heure, à la suite de laquelle nous prendrons une courte pause, pour ensuite poursuivre la séance à huis clos afin d'examiner le rapport concernant l'étude sur la Fondation autochtone de guérison.

Vous savez aussi que les cloches commenceront à sonner à 17 h 15; nous prendrons donc tout le temps que nous pensons avoir, après quoi nous devrons conclure.

Tel que prévu à l'ordre du jour, nous accueillons aujourd'hui, tout d'abord, Lawrence Connell. Lawrence est directeur corporatif du développement durable des Mines Agnico-Eagle Limitée. Nous comptons aussi parmi nous John Stevenson, directeur de la Nunavut Resources Corporation.

Messieurs, pour commencer, essentiellement, vous allez nous présenter chacun une déclaration d'une durée maximale de 10 minutes. Nous les entendrons une après l'autre, à la suite de quoi nous passerons aux questions des membres du comité.

Commençons donc par M. Connell. La parole est à vous; vous avez 10 minutes.

M. Lawrence Connell (directeur corporatif du développement durable, Bureau central, Mines Agnico-Eagle Limitée): Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs les membres du comité, merci de permettre à Agnico-Eagle de se présenter devant vous.

Je suis certain que presque tous les témoins que vous avez entendus dans le cadre de votre étude vous ont dit que ce qui pose problème dans le Nord, ce sont les ressources, et qu'elles constituent un obstacle majeur au développement. Nous sommes d'accord, mais plutôt que de parler de ce manque, j'aimerais me pencher sur les endroits où il serait possible, à notre avis, de trouver des solutions.

AEM, ou les Mines Agnico-Eagle, est une société canadienne à participation multiple qui a connu une telle croissance qu'elle compte maintenant parmi les 10 sociétés aurifères principales du monde. De plus, elle constitue aujourd'hui l'un des plus gros employeurs du secteur privé du Nunavut et du Nord-Ouest du Québec.

Le Nunavut représente un élément important du futur bien-être du Canada. En effet, bon nombre de ressources minérales ont déjà été

découvertes et définies dans la région, et elles n'attendent que la prochaine augmentation du prix des métaux pour devenir la future génération...

[Français]

M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Pouvez-vous parler plus lentement, parce que la traductrice...

[Traduction]

M. Lawrence Connell: Le Nunavut représente un élément important du futur bien-être du Canada. En effet, bon nombre de ressources minérales ont déjà été découvertes et définies dans la région, et elles n'attendent que la prochaine augmentation du prix des métaux pour devenir la prochaine génération de mines du Canada. Ces nouvelles mines vont générer de la richesse pour l'ensemble du Canada. De plus, dans les bonnes conditions, elles pourraient permettre au Nunavut de cesser de dépendre du gouvernement fédéral sur le plan économique et de contribuer au futur bien-être économique de notre pays.

Par ailleurs, l'exploitation des ressources du Nord représente pour le Canada le moyen le plus sûr et le plus rapide d'affirmer sa souveraineté dans l'Arctique. AEM croit au futur potentiel minéral du Nunavut, en particulier à celui de la région de Kivalliq; depuis 2006, la société a investi 1,5 milliard de dollars dans le développement de la mine d'or Meadowbank, près de Baker Lake. La mine a débuté sa production en février dernier et a permis la création de près de 600 emplois permanents bien rémunérés. Actuellement, l'entreprise emploie plus de 175 Nunavummiuts de la région, ce qui représente 35 p. 100 de sa main-d'oeuvre. Ce projet minier va générer à lui seul des revenus annuels équivalant à 35 p. 100 du budget actuel du gouvernement du Nunavut. Il entraînera également des dépenses de fonctionnement annuelles de plus 100 millions de dollars pendant au moins 10 ans, la durée de vie minimale de la mine. On parle donc d'un total de 500 millions de dollars en salaires, en revenus et en impôts sur les mines.

Sommairement, nous pensons que les principaux obstacles au développement économique sont, premièrement, le manque d'infrastructure stratégique, notamment sur le plan de l'accessibilité, du transport et de l'énergie électrique. L'industrie minière dépend des réseaux de transport pour s'approvisionner et pour mettre ses produits sur le marché. À l'heure actuelle, le coût élevé du transport dans le Nord ébranle considérablement la volonté de faire des affaires au Nunavut. Il contribue également en grande partie au haut coût de la vie pour les habitants du Nord et plus particulièrement pour les Nunavummiuts. De plus, il joue une part dans le faible niveau de vie observé partout au Nunavut et forme un obstacle à la création d'une économie durable dans le territoire.

L'industrie minière va contribuer à l'amélioration de l'infrastructure requise pour mettre en valeur les ressources minérales du Nunavut; or, elle ne peut le faire toute seule. Les gouvernements fédéral et territorial doivent faire preuve de leadership en appuyant la bonification de l'infrastructure nécessaire pour accélérer le développement. La problématique réside dans le fait que les besoins sont énormes, mais que les fonds sont limités; dans ce cas, comment définissons-nous les priorités en matière d'investissement afin d'obtenir le meilleur rendement possible pour les Canadiens?

Selon nous, l'accent devrait être mis sur les projets d'infrastructure qui réduisent le coût de la vie au Nunavut. On réduirait ainsi par le fait même les frais des activités commerciales entreprises dans le Nord, ce qui préparerait le terrain pour la création d'une économie nordique durable qui dépendrait moins du Sud. Les habitants du Nord veulent être maîtres de leur avenir, mais actuellement, ils ne peuvent voir de quelle façon faire de ce rêve une réalité.

Quel type d'infrastructure permettrait d'y arriver? À notre avis, il faut investir dans des ports en eau profonde stratégiques pour réduire les coûts de transport dans le Nord, il faut placer des routes d'accès à des endroits stratégiques pour permettre la distribution de biens et services sur tout le territoire, et il faut investir dans la production énergétique aux endroits où une diminution des coûts en énergie déclencherait le développement industriel.

Le deuxième obstacle est le manque de main-d'oeuvre qualifiée au Nunavut. Le Nunavut a besoin de faire de l'investissement dans ses ressources humaines une priorité pour assurer que les Nunavummiuts de la présente génération ont ce qu'il faut pour participer pleinement au développement minéral amorcé dans la région de Kivalliq. À l'heure actuelle, les habitants du Nunavut n'ont pas la gamme de compétences requises pour participer pleinement au développement de leur territoire. La majorité de la main-d'oeuvre qualifiée provient encore des régions méridionales du Canada. Cette tendance doit être inversée afin que l'économie du Nord devienne durable. De plus, nous pourrions réduire de façon significative nos frais d'exploitation à Meadowbank si notre main-d'oeuvre pouvait provenir davantage des communautés voisines que du Sud. En effet, il coûte cher de transporter à toutes les deux semaines une quantité importante de travailleurs entre le Sud du Canada et Meadowbank.

• (1535)

Les gouvernements fédéral et territorial devraient travailler de façon accélérée avec l'industrie pour faire en sorte que les gens du Nunavut jouissent des retombées du développement des ressources minérales qui se trouvent chez eux. Le temps est venu d'investir des sommes importantes dans la formation axée sur les compétences offerte aux adultes et conçue pour permettre aux Nunavummiuts de participer au développement minéral de la région, de façon à ce qu'il y ait une baisse considérable dans le nombre de travailleurs issus du Sud canadien d'ici les cinq prochaines années, période au cours de laquelle les Nunavummiuts acquerront les compétences et l'expérience nécessaires pour remplir les postes. Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'industrie diamantaire déploie de nombreux efforts depuis presque 10 ans pour atteindre cet objectif, mais jusqu'à maintenant, elle n'a obtenu qu'un succès limité. Ce devoir ne peut pas incomber uniquement à l'industrie. Pour obtenir des progrès significatifs, les gouvernements fédéral et territorial doivent assumer un plus grand rôle. Les retombées économiques sont là. L'augmentation du taux d'emploi entraîne une hausse des impôts et une diminution de la dépendance aux programmes sociaux. Grâce aux retombées, les collectivités du Nunavut vont commencer à bâtir des économies durables aux endroits où se produit le développement

minier. Cela aura également pour effet d'accroître la rentabilité économique des projets en réduisant les frais indirects.

Nous devons viser la population inuite adulte âgée entre 25 et 40 ans, car le taux de chômage élevé et la dépendance à long terme à l'assistance sociale dans cette classe d'âge influent grandement sur l'estime de soi des Nunavummiuts. Les Inuits sont un peuple fier qui a besoin de notre aide pour sortir d'un long cycle de dépendance. Si nous travaillons avec eux, nous verrons une réaction positive qui mènera à l'établissement d'une classe moyenne durable. Les adultes, en devenant indépendants, vont commencer à se respecter eux-mêmes et vont devenir des modèles pour la jeune génération. Le statu quo ne fonctionne tout simplement pas.

Enfin, mon troisième point est la complexité et l'incertitude des règles et procédures actuelles relatives à l'accès au territoire pour l'exploration, ainsi que de l'obtention de l'approbation réglementaire de procéder au développement. Les règles et procédures régissant l'accès au territoire pour l'exploration ainsi que le processus réglementaire sont trop compliqués et ne répondent pas aux attentes des Nunavummiuts. La complexité entraîne des coûts élevés, tant pour l'industrie que pour le gouvernement, et elle rend incertain les aboutissants pour l'industrie comme pour les Nunavummiuts. Nous reconnaissons la nécessité de protéger l'environnement et les ressources naturelles du Nunavut, et ce, avec la participation importante et équitable de l'ensemble des Nunavummiuts. Toutefois, le processus actuel est rendu pénible et il nécessite des améliorations pour mieux servir à tous. En outre, une diminution de la répétition inutile de certaines étapes va mener à une réduction des coûts et améliorera la crédibilité du processus.

Nous avons pris bonne note de la première lecture qui a été faite récemment à la Chambre des communes du projet de loi C-25, Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut. L'industrie appuie l'intention de cette mesure législative et la considère comme un bon début; or, à elle seule, cette loi ne simplifiera pas le processus et ne mènera pas à la rationalisation requise.

En résumé, l'avenir économique du Canada va de pair avec l'avenir du bien-être économique du Nunavut. L'industrie minière a démontré qu'il y a au Nunavut des gisements de minéraux de classe mondiale. Toutefois, pour réaliser pleinement le potentiel des mines pendant la présente génération, les gouvernements fédéral et territorial devront faire des investissements stratégiques.

Voici les trois points que j'ai présentés: investir dans les ressources humaines; investir dans des réseaux de transport essentiels pour réduire le coût de la vie et, par conséquent, les frais de l'entreprise; et investir dans les infrastructures des collectivités pour permettre l'établissement de nouvelles petites entreprises dans le Nord.

Merci, monsieur le président.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Connell.

C'est maintenant le tour de M. Stevenson.

[Traduction]

Je devrais mentionner également que M. Stevenson est ici sur la recommandation de la Kitikmeot Inuit Association, un des organismes qui a communiqué avec nous pour comparaître dans le cadre de l'importante étude que nous menons actuellement.

Vous avez 10 minutes, monsieur Stevenson; j'espère que vous nous entendrez bien. Lorsque nous passerons aux questions, vous pourrez aussi obtenir de la traduction. Nous vous en dirons un peu plus à ce sujet à la fin de votre déclaration.

Allez-y.

M. John Stevenson (directeur, Nunavut Resources Corporation): Je vous entends.

Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité. Bonjour, et merci de me permettre de m'adresser à vous.

La KIA, la Kitikmeot Inuit Association, considère que votre travail est très important, voire essentiel pour ce qui regarde le développement du Nord.

Avant de continuer, j'aimerais saluer Larry Connell. Je le connais par le truchement d'AEM et, en fait, je suis tout à fait d'accord avec presque tout ce qu'il a dit, en particulier en ce qui a trait à l'infrastructure et à la formation axée sur les compétences. En effet, ces éléments sont très importants aux yeux de la KIA.

M. Charlie Evalik, président de la Kitikmeot Inuit Association et de la Nunavut Resources Corporation, envoie ses excuses. Malheureusement, il est en déplacement cette semaine pour les affaires de la NRC. M. Evalik est appuyé dans ce projet par John Donihee, chef de projet, Ron Wallace, gestionnaire de projet, et moi-même.

Le but de ma déclaration est de faire un survol de la KIA, la Kitikmeot Inuit Association; de présenter un de ses objectifs stratégiques, à savoir la NRC, la Nunavut Resources Corporation; ainsi que de donner un aperçu du concept de la NRC et du rôle qu'elle pourrait jouer dans le développement du Nord.

La Kitikmeot Inuit Association a été constituée en personne morale en 1976 dans le but de représenter les intérêts des Inuits de Kitikmeot. À l'époque, on appelait la région, qui est située juste au nord de Yellowknife — en fait, très au nord de Yellowknife —, le Centre de l'Arctique. L'association a réalisé bon nombre de ses premiers objectifs en 1993, avec la signature de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Depuis, elle continue à jouer un rôle important et elle agit à titre d'organisation inuit désignée en vertu de la revendication. Elle a des obligations relatives à la propriété et à la gestion de terres inuites totalisant quelque 103 000 kilomètres carrés, soit presque l'équivalent de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick mis en ensemble. Elle doit aussi négocier les ententes sur les répercussions et les avantages, ainsi que surveiller la qualité de l'eau sur les terres inuites, pour ne nommer que ces obligations-là.

Le siège de la KIA est situé à Cambridge Bay. Elle a aussi des bureaux dans les cinq collectivités principales de Kitikmeot. La KIA a déjà négocié des ententes sur les répercussions et les avantages avec des sociétés minières, y compris des mines de diamants dans les Territoires du Nord-Ouest, principalement pour des raisons de contiguïté, et, plus récemment, avec Miramar, maintenant devenue la Newmont Mining Corporation du Canada, dans la région de Kitikmeot. Or, dans au moins deux affaires qui se sont produites récemment au Kitikmeot, les promoteurs ont vendu des propriétés situées sur des terres inuites, réalisant du coup des gains importants, avant que les Inuits n'aient obtenu d'avantages.

La KIA voit maintenant très bien qu'elle a besoin d'autres outils que les ERAI, les ententes sur les répercussions et les avantages, pour remplir son mandat et garantir que les Inuits et tout le Nunavut obtiennent des avantages durables et significatifs. D'où l'idée de la NRC, une idée qui permettrait aux Inuits de partir du premier échelon de l'échelle de la valeur économique — toucher un loyer — et du deuxième — fournir des biens et services négociés principalement au moyen d'ententes sur les répercussions et les avantages —, à des échelons jamais vus au Nunavut: le troisième —

investir des capitaux dans des projets majeurs d'exploitation des ressources naturelles — et le quatrième — réinvestir les revenus générés par ces investissements dans des projets futurs.

En participant au capital, les Inuits pourraient s'associer de façon significative à des projets majeurs portant sur les ressources naturelles et l'énergie prévus au Nunavut. À l'heure actuelle, nombre de ces projets offrent d'immenses possibilités économiques, et ce, non seulement pour le Nunavut, mais aussi pour l'ensemble du Canada. En outre, ils font progresser le dossier relatif à la protection et à la réaffirmation de la souveraineté du Canada dans l'Arctique. Par ailleurs, il existe au Canada des précédents et des modèles solides concernant la participation autochtone au capital. De plus, plusieurs sociétés canadiennes privées d'exploitation minière, d'énergie et de financement ont déclaré qu'elles cherchent activement des partenaires autochtones et nordiques.

● (1540)

Les engagements qui avaient été pris à l'égard du Nord dans le discours du Trône de 2008 ont été réaffirmés dans le Plan d'action économique du Canada, avec l'annonce de la création d'un organisme de développement régional appelé l'Agence canadienne de développement économique du Nord, ou CanNor. Dans son annonce, le premier ministre a indiqué:

CanNor est la preuve concrète que l'importance accordée au Nord est plus prioritaire que jamais et sera dorénavant une composante fondamentale de la Stratégie du gouvernement pour le Nord.

Deux jours plus tard, à Pangnirtung, le premier ministre a dit ce qui suit:

À mesure que l'on développe le territoire, nous sommes très soucieux que les habitants de la région ne profitent pas seulement de la richesse générée par le développement, mais aussi du développement en soi... À notre avis, ils n'en profitent pas suffisamment.

La Kitikmeot Inuit Association et la Nunavut Resources Corporation, la NRC, approuvent et appuient vivement ces observations, et nous saluons la vision pour le Nord que les énoncés suggèrent.

On fait état ici que ce qui fait défaut dans la politique concernant le Nord, c'est une reconnaissance possible de l'importance et de la nécessité que les Inuits participent directement au capital dans les grands projets d'exploitation des ressources au Nunavut par l'entremise d'instruments de placement du secteur privé. Grâce à la promotion et à la création de la NRC, on accroîtrait sensiblement le potentiel pour ce qui est d'établir des partenariats entre des entreprises inuites et des intérêts canadiens majeurs en matière de développement des ressources et de finance. En utilisant un modèle de développement économique de ce genre, les Inuits pourraient, par l'entremise de leurs propres entreprises, assurer et favoriser leur propre sécurité économique et sociale.

La NRC pourrait offrir aux Inuits un outil de développement économique important, outre les ERAI et d'autres mécanismes, pour travailler de manière constructive avec les promoteurs du Nord, les investisseurs et les institutions financières nationales et internationales pertinentes afin d'obtenir ces ressources. En somme, il s'agit de la vision de Charlie Evalik, et maintenant celle de nombreux autres Inuits depuis qu'ils ont entrepris de mettre sur pied la NRC, de faire participer davantage les Inuits au développement de l'économie et des ressources au Nunavut par l'entremise de la NRC. Ce faisant, nous aspirons à élaborer un véhicule économique différent pour le Nord, un véhicule qui servira les intérêts de l'ensemble des Inuits et des Canadiens.

J'aimerais lire rapidement les trois recommandations qui ont été formulées dans le mémoire soumis au comité permanent en janvier:

On recommande que le potentiel de la NRC pour ce qui est d'accroître les activités de développement de l'économie et des ressources dans le Nord soit reconnu par le comité et que celui-ci fasse des recommandations précises au gouvernement pour qu'il appuie en principe l'initiative.

On recommande que le comité envisage d'encourager les gouvernements à définir ces mécanismes de soutien financier novateurs pour permettre à la NRC d'atteindre ses cibles initiales en vue de détenir des parts dans certains grands projets de développement des ressources au Nunavut.

On recommande que le comité reconnaisse et souligne l'importance pour les Inuits... pour qu'ils contrôlent plus directement les grands projets de développement des ressources au Nunavut et qu'ils y prennent part, et ce, en participant au capital.

Nous demandons respectueusement au comité permanent d'encourager le Canada à aider la KIA et la NRC à atteindre leur objectif.

Voilà qui conclut mes remarques. Je serai heureux de répondre aux questions que vous pourriez avoir.

Merci, monsieur le président.

• (1545)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Stevenson.

Monsieur Stevenson, des questions vous seront posées en français et en anglais.

Nous allons commencer avec M. Russell.

Les interventions seront de sept minutes, alors plus vous serez brefs dans vos questions et vos réponses, plus nous pourrions recueillir de renseignements.

Nous allons maintenant entendre M. Russell, pour sept minutes.

M. Todd Russell (Labrador, Lib.): Je tiens à vous remercier de témoigner devant nous cet après-midi. J'ai une question pour chacun de vous.

Monsieur Stevenson, vous avez mentionné une plus grande participation au capital de la part des sociétés ou des organismes appartenant aux Inuits dans certains projets, et vous avez parlé de solutions de financement novatrices. Je vous paraphrase un petit peu. Pourriez-vous juste expliquer plus en détail ce que vous entendez lorsque vous parlez de solutions ou d'approches de financement novatrices qui permettraient aux Inuits de détenir une plus grande part d'intérêts financiers dans un certain nombre de projets de développement?

Monsieur Connell, j'imagine que nous pouvons dire que vous avez certainement obtenu un certain succès dans le cadre de vos activités dans le Nord. Je crois que vous exploitez un certain nombre de mines et que deux autres seront bientôt en fonction. Je me demande simplement si vous pourriez expliquer les initiatives que votre société a prises pour faire participer les Inuits au Nunavut et les types de stratégie que vous utilisez pour supprimer les obstacles à l'emploi pouvant exister.

J'aimerais seulement avoir une meilleure idée de votre position à l'égard de ces questions particulières.

• (1550)

Le président: Nous allons commencer avec M. Stevenson. Nous vous écoutons, monsieur Stevenson.

M. John Stevenson: Merci, monsieur le président.

C'est ce que M. Ron Wallace, l'un des dirigeants du projet, appelle « la finance pompeuse ». Je pense qu'il y a un certain nombre de partenariats pour atteindre cette participation au capital. Par ailleurs, nous essayons de ne pas utiliser l'argent des Inuits. Nous n'allons pas recourir au Trésor du Nunavut, par exemple. Nous nous employons à essayer de former des partenariats avec des sociétés de placement; le Canada en compte plusieurs. Nous sommes en discussion avec les grandes banques.

Nous sommes à la recherche de sociétés pouvant nous fournir des capitaux, du financement, et nous discutons également avec le gouvernement du Canada en vue d'obtenir un peu de capital d'appoint pour lancer nos projets. Nous sommes conscients que ce ne sera pas facile.

Je crois que le premier projet sera et doit être un projet qui fournit une encaisse à la NRC pour qu'elle puisse poursuivre ses activités et pour que nous ne dépendions pas du gouvernement pour assurer nos opérations et notre maintien. En outre, les industries figureront bien sûr parmi nos grands partenaires.

M. Todd Russell: Conformément à l'ERAI, pouvez-vous participer au capital d'un certain nombre de ces projets de développement à l'heure actuelle? Pourrait-on négocier ce point dans le cadre de cet instrument particulier?

M. John Stevenson: Les ERAI pourraient être utilisées comme mécanismes pour participer au capital, mais le problème avec les ERAI, comme je l'ai dit plus tôt, c'est qu'il vous faut un projet pour avoir une ERAI. Lorsque vous avez une ERAI, vous avez Agnico-Eagle sur vos terres, une ERAI qui rapporte des dividendes. Vous avez une mine d'or sur vos terres.

Avant d'en arriver à Agnico-Eagle, un certain nombre d'entreprises intérimaires font de petites fortunes avec les terres inuites sans mettre de projet en oeuvre. La vision consiste à tirer parti de ces mesures intérimaires de sorte que les Inuits profitent de tout le processus, et non pas seulement de la fin.

M. Todd Russell: Merci.

Monsieur Connell.

M. Lawrence Connell: Quelques-unes des initiatives que nous avons prises... Je vais vous en parler brièvement car il y en a beaucoup. Durant la construction, nous avons reconnu que nos chances de trouver des travailleurs de la construction qualifiés de la région et d'origine inuite sont très limitées, si bien que nous avons choisi d'assumer le rôle de fournir tous les services pour les entreprises de construction qui sont venues dans le Nord pour la construction de la mine Meadowbank. Dans ce rôle, nous avons fourni l'hébergement, la nourriture, et le transport et la livraison du matériel. Ces services nous ont permis de créer une bonne base d'employés inuits peu qualifiés qui sont maintenant devenus le bassin de compétences provisoires de la mine.

Nous avons choisi le modèle pour mettre notre projet en branle rapidement pendant la construction. Récemment, en collaboration avec Ressources humaines Canada, le gouvernement du Nunavut et la Kivalliq Inuit Association, nous avons créé la Kivalliq Mine Training Society. Nous nous sommes engagés à y investir neuf millions de dollars au cours des trois prochaines années. Je pense que le gouvernement fédéral y injecte 2,5 millions de dollars, et le gouvernement du Nunavut y contribue 600 000 \$. La société de formation vise à ce que les nouveaux employés acquièrent des compétences qui leur permettront d'occuper des emplois de premier échelon à Meadowbanks. Notre objectif consiste à trouver 50 nouveaux employés qualifiés annuellement au cours des trois prochaines années.

Les types de programmes que nous exécutons, par exemple, envoient des habitants de la région au Collège Morrisburg, situé dans la vallée de l'Outaouais, pour les former afin qu'il deviennent des opérateurs d'équipement lourd. Nous comptons maintenant 40 chauffeurs de camion qui proviennent tous des collectivités locales.

Nous avons fait la même chose avec le Collège Northern en Ontario pour les ouvriers au concentrateur. Nous travaillons à ce projet. Le hic, c'est qu'il ne s'agit que de 50 employés par année. Nous ne changeons pas grand-chose au problème global. Je pense qu'il est possible de tabler sur ce modèle.

Nous avons une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits en vertu de laquelle des fonds sont versés à la Kivalliq Inuit Association. Des bourses d'études sont offertes, mais nous nous sommes rendu compte que les programmes de bourses échouent lamentablement pour ce qui est de motiver les étudiants à poursuivre leurs études dans les régions méridionales. Nous avons donc récemment demandé à l'Université McGill et au Collège de l'Arctique du Nunavut d'examiner comment nous pourrions mettre en oeuvre ces programmes de formation dans le Nord.

Je vais utiliser ce bon cas à titre d'exemple. Le Collège de l'Arctique du Nunavut est en train de s'occuper de la conception en vue de construire un centre de formation en exploitation minière à Cambridge Bay. C'est prévu depuis presque cinq ans. Je pense que les promoteurs du projet ont reçu 1,3 million de dollars l'an dernier pour l'évaluation et la conception. Ils savent que le prochain obstacle sera les coûts d'immobilisations de la construction, qui s'élèvent à 45 millions de dollars, et rien n'indique pour l'heure qu'ils obtiendront ces fonds. Il faudra probablement encore cinq ou six ans avant que nous voyons le premier étudiant inscrit au programme; la mine de Meadowbank sera alors déjà presque à moitié exploitée.

Les collectivités locales voulaient que le projet soit mis de l'avant en 2005. Nous voyons la lenteur du processus et là où un programme accéléré s'impose, tel que des partenariats, pour faire avancer les choses plus rapidement.

• (1555)

[Français]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons au Bloc québécois. Qui posera les questions?

Monsieur Lemay, allez-y.

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci d'être ici. J'ai écouté attentivement vos remarques et je me pose une question. On est presque rendu à la fin de notre étude. Monsieur Connell, j'ai lu ce que vous avez écrit avec grande attention. En vous écoutant et en vous lisant, je me demande s'il n'y a pas lieu d'essayer de provoquer — je vais faire attention à la façon dont je le dirai — un changement de mentalité?

Il y a les Autochtones du Nord. Je comprends qu'il y a des Autochtones au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, mais si on se penche sur le cas des Inuits, compte tenu de tout ce que j'ai entendu au cours des derniers mois, je ne suis pas certain que les Inuits soient prêts à une telle invasion. Vous pourrez me contredire si vous n'êtes pas d'accord avec moi. Cette invasion ne fait que commencer, notamment sur le plan de l'exploration et de l'exploitation minière. Parlons seulement des mines. Je me demande comment on fera. Je connais bien Meadowbank. Dans mon comté, il y a une mine appelée Lapa. Elle se situe juste à la frontière du comté de mon collège et elle est opérée par les Mines Agnico-Eagle Ltée.

Lors de l'inauguration de la mine Lapa, on leur a signalé qu'il y aurait des petits problèmes relativement aux mentalités dans le Nord du pays. Je me demande donc comment on fera. On a beau investir des millions, si les Inuits n'embarquent pas — parce que c'est d'eux qu'on parle —, pourquoi fait-on cela? Et comment fera-t-on pour qu'ils embarquent?

J'aimerais vous entendre à ce propos, car cela m'apparaît être l'une des principales difficultés.

L'argent ne m'inquiète même pas, car il y en a. Lorsque je regarde les profits possibles des Mines Agnico-Eagle Ltée, je ne suis pas inquiet en ce qui concerne l'argent. Toutefois, la main-d'oeuvre et la formation m'inquiètent, et surtout la rétention de cette main-d'oeuvre.

J'aimerais vous entendre, monsieur Connell, et peut-être vous aussi, monsieur Stevenson. Prenez votre temps, je vous écoute.

M. Lawrence Connell: Merci, monsieur Lemay.

[Traduction]

Vous avez tout à fait raison. Je ne dirais pas qu'ils n'étaient pas prêts. Si je prends l'exemple de Baker Lake, où se trouve la mine de Meadowbank, nous devons regarder un peu ce qui s'est passé. Dans les années 1980, ils ont été pressentis par une entreprise dénommée Urangesellschaft pour aménager une mine d'uranium près de la collectivité. Ils n'étaient pas prêts à ce moment-là. Les aînés de la collectivité ont dit aux gens de la société minière de partir car ils n'étaient pas prêts encore pour eux.

Quand la mine de Meadowbank a été aménagée — 20 ans plus tard —, les aînés avaient reconnu qu'en 20 ans, ils ne s'étaient pas améliorés. En fait, la situation avait empiré dans leur collectivité. Ils étaient donc disposés à participer et à nous aider à créer la mine de Meadowbank. Un comité de liaison communautaire très engagé composé d'aînés et d'autres dirigeants d'entreprise travaille avec nous sur le projet minier de Meadowbank.

Je pense que la volonté, le désir, est là. Mais je pense que les habitants du Nunavut ont été un peu déçus en raison de la lenteur à laquelle le gouvernement les a aidés à aller de l'avant. Nous sommes continuellement témoins de conflits entre le gouvernement du Canada et le Nunavut, et nous nous demandons si cela ne nous met pas des bâtons dans les roues.

Mais à l'échelle communautaire, je crois sincèrement que les gens des collectivités veulent prendre leur vie en main. Ils estiment que c'est le temps. Ils veulent participer et ils cherchent de l'aide. Et ils réagiront.

• (1600)

[Français]

M. Marc Lemay: Monsieur Stevenson, qu'en dites-vous?

[Traduction]

M. John Stevenson: Merci.

Je suis d'accord avec Larry. J'ajouterais que dans l'est de la région de Kitikmeot — qui est, je le répète, la région au nord de Yellowknife, anciennement connue comme étant le centre de l'Arctique —, les Inuits ont travaillé à la mine Polaris il y a de cela 20 ou 30 ans. Il y a donc une certaine expérience là-bas. Dans la partie ouest de la région, les Inuits ont travaillé dans la mer de Beaufort sur les installations de forage pétrolier. Ils ont travaillé à la mine Lupin, qui est une mine d'or située dans le centre de l'Arctique. En ce moment, ils travaillent dans les mines de diamants Diavik et BHP dans les Territoires du Nord-Ouest car ils ont une entente sur les répercussions et les avantages avec ces mines.

Je pense donc que le désir est là. Je suis d'accord avec vous. La construction d'une école de 45 millions de dollars rappelle un peu la question de la poule et de l'oeuf. Mais il s'agit des Inuits de Kitikmeot, au moins. J'ai demandé qu'on accélère la construction de l'école. Et ils demandent, depuis de nombreuses années maintenant, que le centre de formation en exploitation minière soit construit. L'aménagement de ce centre renforcerait les compétences des Inuits de la région de Kitikmeot, ainsi que... C'est une autre initiative à laquelle la KIA travaille, mais elle ressemble à ce que Kivalliq a fait à un égard, c'est-à-dire élaborer une stratégie des compétences. De toute évidence, dans le cadre de cette stratégie, il faudra des centres comme le centre de formation en exploitation minière dans la région de Kitikmeot.

[Français]

M. Marc Lemay: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Lemay.

Nous allons maintenant entendre Mme Crowder, pour sept minutes.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier nos deux témoins d'aujourd'hui.

Je veux commencer par vous, monsieur Stevenson, en faisant référence à une étude de Harvard sur l'exploitation minière qui vient d'être publiée. Même si elle ne s'applique pas à votre région — elle porte précisément sur la Première nation de Takla dans le Nord de la Colombie-Britannique —, je pense que certaines des recommandations énoncées dans cette étude sont probablement pertinentes pour le Nord.

De façon générale, l'étude a indiqué que les Premières nations « assument un fardeau injuste à chaque étape dans le processus d'exploitation minière, depuis l'inscription des revendications jusqu'à l'exploration, en passant par la production et l'abandon de chantiers fermés », et que cette « réforme législative urgente est nécessaire pour transférer le fardeau au gouvernement et à l'industrie ».

De toute évidence, compte tenu du peu de temps dont je dispose, je ne peux pas régler toutes les recommandations, mais je veux me concentrer sur le partage des recettes, car c'est un point que vous avez soulevé dans votre exposé.

On a notamment recommandé aux gouvernements et aux intervenants clés de mettre au point des plans de partage des recettes et d'offrir des possibilités de formation et d'emploi pour les Premières nations. La recommandation énonce que ce que nous voyons surtout, ce sont des contrats de travail, ce qui n'entraîne que des retombées économiques pour les communautés. La recommandation se lit comme suit:

Cette situation est particulièrement problématique parce que les recettes proviennent des ressources naturelles qui se trouvent sur les terres des Premières nations traditionnelles et qu'elles sont générées au détriment de ces terres. Les sociétés minières pourraient améliorer la situation en partageant les recettes qu'elles tirent de l'exploitation minière avec les Premières nations touchées.

Je vais parler de la formation lorsque je m'adresserai à M. Connell, mais pourriez-vous nous fournir plus de détails concernant ce que vous aimeriez voir au chapitre du partage des recettes ou de la participation au capital dans ces projets miniers?

M. John Stevenson: Eh bien, actuellement, au Nunavut, les Inuits sont propriétaires de terres. C'est une situation différente pour les Autochtones de celle que l'on retrouve dans de nombreuses autres régions du Canada. En fait, les Inuits détiennent les terres ou une

partie de celles-ci en fief simple. Ils détiennent aussi les droits subsuperficiels, dans certains cas. Dans le cas de la mine Agnico-Eagle, une grande partie de ces terres — de surface et de subsurface — appartient aux Inuits.

Cependant, les possibilités qui se présentent à la NRC se situent avant cela. Elles existent maintenant sous forme d'une entente en matière d'infrastructure ou d'autres ententes dont M. Connell a parlé, mais les possibilités pour la Nunavut Resources Corporation auraient été liées au prédécesseur de la mine Agnico-Eagle: les gens qui sont allés à Baker Lake et qui ont établi les relations, exploré les terres, découvert l'or et qui ont fait beaucoup d'argent quand ils ont vendu l'entreprise à Mines Agnico-Eagle. C'est là où...

● (1605)

Mme Jean Crowder: Je suis désolée, monsieur Stevenson, mais permettez-moi de vous interrompre. Dans le cas des Inuits, ils reçoivent des redevances, mais ils n'ont toujours pas de participation, n'est-ce pas?

M. John Stevenson: C'est tout à fait exact.

Mme Jean Crowder: Donc, c'est dans les premières étapes du processus, au moment où on développe le projet de mine, qu'une plus grande participation des Inuits est nécessaire. Je suis d'accord pour dire qu'il s'agit d'une situation différente de celle dont nous parlions avec les Takla, mais ce rapport indique que la participation dès les premières étapes est absolument essentielle pour déterminer le rôle des Inuits ou des Premières nations.

M. John Stevenson: Je suis d'accord avec cela. C'est vrai.

Mme Jean Crowder: D'accord.

Monsieur Connell, je n'ai pas beaucoup de temps, mais je voudrais revenir à la partie qui porte sur la formation. Vous êtes d'accord pour dire que la formation est essentielle. Bien entendu, ce rapport abonde dans le même sens. C'est fantastique d'entendre qu'on a créé un organisme de formation pour les emplois de premier échelon. Cependant, la réalité, c'est que si personne ne s'occupe de la période entre la maternelle et la 12^e année, il n'y aura pas d'élèves pour profiter des occasions de formation d'apprentis ou de formation technique.

Votre entreprise travaille-t-elle avec le gouvernement du Nunavut pour s'occuper de la période qui va de la maternelle à la 12^e année, sous forme d'appui ou d'encouragement? Nous avons vu les taux de décrochage scolaire très élevés.

M. Lawrence Connell: Oui.

Nous ne voulons pas empiéter sur le rôle du gouvernement...

Mme Jean Crowder: Bien sûr que non.

M. Lawrence Connell: ... mais ce que nous avons fait, c'est de participer à la tournée des écoles de la région de Kivalliq. Notre message de motivation a pour but d'indiquer aux jeunes la voie à suivre pour l'obtention d'un emploi, et de les encourager à « viser le sommet ».

Nous avons participé à un volet du Programme GEM avec d'autres entreprises qui ont, en fait, amené des élèves à la mine de Meadowbank l'an dernier. Il s'agissait d'élèves brillants choisis dans chacune des écoles secondaires. Ils sont venus et ont passé du temps en compagnie d'un aîné et d'un mentor qui habitent sur le site de la mine de Meadowbank. Les élèves ont suivi leur travail de près.

Encore une fois, nous tentions d'indiquer à ces élèves une voie à suivre, de leur montrer un chemin qu'ils pourraient emprunter. Il est important de travailler des deux côtés. Nous voulons nous assurer de combler les emplois de premier échelon, puis de les faire gravir les échelons de l'entreprise grâce à la formation en milieu de travail. Mais il est aussi important d'avoir comme objectif de pouvoir recruter la prochaine génération de gestionnaires, d'ingénieurs et de comptables au Nunavut.

C'est ce que nous essayons de faire, mais il faut s'employer à améliorer le système d'éducation du Nord. Il y a des côtés positifs et des côtés négatifs. On voit souvent les effets positifs qui découlent de la présence d'un seul bon enseignant dans une collectivité.

Mme Jean Crowder: Ai-je un peu de temps?

Le président: Vous avez une minute et demie.

Mme Jean Crowder: Au cours de votre déclaration préliminaire, vous avez dit que l'entreprise compte, parmi ses employés, 175 Nunavummiut, ce qui représente 35 p. 100 de la main-d'oeuvre. Quel pourcentage occupe un poste plus élevé que celui d'un poste de premier échelon?

M. Lawrence Connell: Je dirais que plus de 90 p. 100 occupent un poste de premier échelon. Nous avons maintenant commencé à en promouvoir un petit nombre grâce à la formation en milieu de travail, mais nous avons entrepris nos activités il y a seulement deux ou trois mois.

Nous avons l'intention de développer les compétences de ceux qui sont déjà employés dans l'entreprise et de leur offrir de la formation au sein de celle-ci. Nous avons déjà...

Mme Jean Crowder: Avez-vous un programme interne de mentorat ou de formation qui va au-delà de la simple formation en milieu de travail?

M. Lawrence Connell: Oui. Établir un plan de carrière pour chaque employé inuit fait partie intégrante de l'ERAI.

Mme Jean Crowder: Fantastique.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, madame Crowder.

Nous poursuivons maintenant avec M. Duncan. Vous disposez de sept minutes, et cela mettra un terme à notre première série de questions. Allez-y, monsieur Duncan.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Merci beaucoup.

Ma première question s'adresse à M. Connell. Vous avez parlé du projet de loi C-25, le projet de loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut — la LATEPN —, puis vous avez affirmé que c'était un bon début, mais qu'il fallait rationaliser davantage. Pouvez-vous nous donner des exemples de ce que vous vouliez dire par cette affirmation?

M. Lawrence Connell: En somme, le projet de loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut ne fait que consacrer le processus actuel, et il rend le processus plus clair et établit des échéances, ce qui est essentiel pour faire avancer les choses, mais il n'élimine pas les chevauchements.

Si je prends un projet et que je le soumetts au processus d'évaluation environnementale puis au processus d'autorisation du Nunavut, je vais être passé par trois différents niveaux d'audiences publiques. À la fin de ce processus de cinq ans, même les aînés de la collectivité demandent: « Pourquoi revenez-vous avec le même

projet, avec une autre série d'audiences publiques? Pourquoi ne peut-on y mettre un terme pour que nous puissions aller de l'avant? »

Nous croyons que nous pouvons facilement réduire les chevauchements. Pour ce faire, il suffit de coordonner certains de ces rôles au cours du processus.

• (1610)

M. John Duncan: Quel organisme serait responsable de le réaliser?

M. Lawrence Connell: Il doit y avoir essentiellement une coordination entre les différentes institutions de gouvernement populaire, ce qu'on appelle les IGP, c'est-à-dire la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, l'Office des eaux du Nunavut, et la Commission d'aménagement du Nunavut, qui ont tous été créés en vertu de la Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Ces groupes doivent conclure un accord sur l'adoption d'un processus qui rationalisera le tout.

Actuellement, on s'en remet à ce qui est inscrit dans l'accord sur les revendications territoriales, et nous sommes pris avec un processus qui ne fonctionne tout simplement pas pour personne.

M. John Duncan: Merci d'avoir apporté ces précisions.

Au cours de votre déclaration préliminaire, vous aviez aussi une suggestion au sujet des besoins en matière d'infrastructures, mais cela concernait plus particulièrement la production d'électricité. Pouvez-vous nous donner des exemples? Nous avons eu d'autres exposés sur le sujet, mais quelles sont les occasions d'affaires importantes pour le Nunavut en particulier?

M. Lawrence Connell: Je pense que le Nunavut a un certain potentiel hydroélectrique. Je ne suis pas un spécialiste, mais on se penche actuellement sur le potentiel hydroélectrique de la région de Kivalliq. Je pense qu'on devrait aussi considérer la possibilité de faire appel à la technologie nucléaire — à petite échelle — au Nunavut.

Pour mettre les choses en perspective, le coût de l'énergie pour les Nunavummiut qui habitent là-bas est incroyable. Cela représente une bonne partie de leur revenu, beaucoup plus que ce que nous ne verrons ou que ce que nous tolérerions dans le sud. À Meadowbank, nous avons déjà construit la centrale électrique, mais le coût de la production d'électricité représente environ 35 p. 100 du coût total de l'exploitation de la mine. Si nous avions eu accès à une autre forme d'énergie, nous aurions réduit considérablement nos coûts d'exploitation. Pour Meadowbank, il est trop tard, et ce dont je parle ne s'applique pas à cet endroit. Cela concerne les autres mines qui sont petites en ce moment, mais qui pourraient être exploitées grâce à un simple changement comme celui-là.

Nous assisterons aussi à l'expansion des mines de diamants si nous parvenons à les relier à un réseau électrique. En effet, tandis que leurs réserves diminuent, une des façons d'augmenter leur réserve est de baisser les coûts et de rendre la matière secondaire exploitable.

M. John Duncan: Merci de ces précisions. Il s'agit manifestement d'une question de production d'électricité et de capacité de transport d'énergie.

J'ai une question pour M. Stevenson.

En ce qui concerne les répercussions sur les collectivités, je me demande si vous pourriez nous dire ce que le projet Agnico-Eagle a apporté à la collectivité de Baker Lake au chapitre de l'emploi, de même que ce que cela laisse présager pour l'ensemble de la collectivité. Cela doit être un changement radical pour la collectivité, et vous seriez aussi probablement en mesure de nous donner un meilleur aperçu de ce que nous réserve l'avenir.

M. John Stevenson: Je ne peux pas parler du projet Agnico-Eagle, parce que cela se trouve dans la région de Kivalliq et que je suis dans la région de Kitikmeot, qui est située un peu à l'ouest de Baker Lake. Je suis allé à Baker Lake récemment, et j'y suis allé un certain nombre de fois au cours de ma vie, et le changement est radical. Je pense que c'est plutôt positif. En ce qui concerne le développement, je connais davantage la situation qui prévaut à Cambridge Bay et à Kugluktuk. Actuellement, Newmont développe la mine de Hope Bay, au sud de Cambridge Bay, et le projet a eu un effet semblable sur Cambridge Bay et sur toute la région, en fait. Je dirais qu'en ce moment, environ 60 à 70 Inuits travaillent à la mine de Hope Bay, et elle en est encore à ses débuts. Elle est en voie de développement, elle est en construction, en fait.

Je sais qu'il est prévu que beaucoup plus d'Inuits y travailleront. Le président Evalik a élaboré la stratégie de Kitikmeot sur les compétences, qui ressemble à celle dont Larry a parlé plus tôt. Je sais, d'après mon expérience, puisque j'habite dans cette région, que beaucoup d'Inuits ont travaillé pour Tahera par le passé, ou travaillent actuellement pour Diavik et BHP, et qu'ils comptent sur ces emplois. Développer les compétences, c'est une chose, mais quand vous arrêtez de les utiliser, c'est une véritable perte.

• (1615)

M. John Duncan: En quoi consiste la contrainte, dans ce cas-ci? S'il existe de la formation et des offres d'emploi, y a-t-il une participation de la collectivité locale, ou est-ce la participation qui pose problème? Est-ce l'offre de formation et d'emploi qui fait défaut ou la participation?

M. John Stevenson: Je dirais qu'il est fort probable que la main-d'oeuvre a besoin de beaucoup plus de formation. La formation professionnelle est la question prédominante. Les occasions sont là, mais les enfants ne sortent pas des écoles secondaires au rythme que nous souhaiterions voir. En l'occurrence, même si de la formation était offerte, les gens n'y seraient pas admissibles.

M. John Duncan: Je crois que je vais poursuivre dans la même veine que ma collègue.

Le président: En fait, je suis désolé, monsieur Duncan, nous avons un peu dépassé le temps qui était prévu. En fait, nous venons de nous engager sur un autre sujet et nous vous avons laissé dépasser le temps qui vous était imparti. Je sais que cela n'arrive pas trop souvent.

Il nous reste trois autres intervenants sur la liste. Nous allons leur accorder trois minutes chacun et cela va nous amener tout près de notre objectif.

Donc, nous poursuivons avec Mme Neville, qui disposera de trois minutes, puis ce sera au tour de M. Dreeshen et de M. Lévesque.

Allez-y, madame Neville.

L'hon. Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Merci.

Merci beaucoup d'avoir comparu aujourd'hui.

Ma question est très simple. Selon ce que vous avez dit aujourd'hui et selon ce que d'autres personnes qui sont venues témoigner devant le comité ont dit, il ne fait aucun doute que la

principale préoccupation semble être l'éducation et la formation professionnelle pour les habitants du Nunavut. Je me demande si chacun d'entre vous pourrait nous parler de ce que vous considérez comme les deux priorités du gouvernement fédéral en matière d'éducation et de formation professionnelle. Que devrait-on faire, ou que devrait d'abord faire le gouvernement, et rapidement?

M. Lawrence Connell: Puis-je commencer?

L'hon. Anita Neville: Certainement.

M. John Stevenson: Je vais commencer.

L'hon. Anita Neville: Allez-y.

M. John Stevenson: Reconduire le programme PCEA, le Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones, pour au moins cinq ans et ainsi profiter de la présence des projets de mines qui sont en construction et qui viennent tout juste d'être mis en oeuvre, y compris ceux de la Agnico-Eagle et la Hope Bay Mining Limited.

L'hon. Anita Neville: Merci.

M. Lawrence Connell: Je suis d'accord avec cela. Le PCEA est notre point de départ, et nous devrions voir des emplois découler de cela au cours des trois prochaines années. Le gouvernement du Nunavut a toujours des problèmes de ressources... Nous sommes conscients que l'éducation relève de sa compétence. Je pense qu'il a besoin d'aide pour développer des stratégies en matière d'emploi et pour élaborer une stratégie sur les mesures à prendre pour aller de l'avant. Je pense qu'ils sont tellement paralysés par les problèmes de capacité qu'ils ne peuvent plus bouger. Je pense qu'il faut que quelqu'un les guide et les aide.

L'hon. Anita Neville: Vous voulez dire au moyen d'une stratégie en matière d'emploi. Mais de quelle façon se ferait le mariage du volet éducatif et de la stratégie en matière d'emploi?

M. Lawrence Connell: Je crois vraiment que même si l'éducation est très importante, ce qu'il importe de faire en ce moment, c'est de faire en sorte que les élèves accordent de la valeur à l'éducation. Je pense que nous aurons du succès en éducation lorsque les élèves réaliseront pourquoi ils demeurent en classe. Nous ne verrons pas cela tant que, dans la vie familiale, les parents n'auront pas assez d'amour-propre pour réaliser que l'emploi a une valeur. Nous sommes actuellement dans un cycle où, pendant des générations, les gens ont été dépendants, et je crois vraiment que nous devons agir auprès des adultes qui, à leur tour, inculqueront la valeur de l'éducation. Cette valeur doit être transmise, et les élèves doivent ensuite savoir pourquoi ils fréquentent l'école et visualiser un plan de carrière. En ce moment, je ne crois pas qu'ils voient de quelle façon ils peuvent aller de l'avant. En conséquence, ils n'ont pas la motivation pour aller nulle part.

Le président: Merci, madame Neville. Juste à temps.

Nous poursuivons avec M. Dreeshen, qui dispose de trois minutes.

M. Earl Dreeshen (Red Deer, PCC): Merci beaucoup.

Encore une fois, pour parler de l'estime de soi, du cycle de la dépendance et ainsi de suite, je pense que c'est tellement important. Nous avons beaucoup entendu dire qu'il existe un besoin pour une étude de ce genre et qu'il faut relever ce type de défi.

J'aimerais vous parler du comité de liaison communautaire et aussi de votre rôle au sein de la collectivité. Monsieur Connell, pourriez-vous nous décrire ce qui se passe là-bas? De quelle façon parvenez-vous à interagir avec ce comité en particulier?

• (1620)

M. Lawrence Connell: Nous avons commencé par rencontrer le conseil de hameau régulièrement. Nous avons constaté que cela nous permettait d'avancer seulement jusqu'à un certain point. Donc, nous avons créé un comité de liaison communautaire. Pour ce faire, nous avons rencontré les différents groupes de la collectivité — les aînés, les jeunes, la communauté des affaires, les représentants de l'éducation aux adultes, les éducateurs — et ils ont choisi quelqu'un au sein de leurs groupes respectifs pour les représenter au comité. Ce dernier rencontre mon équipe de gestion toutes les six semaines, environ. La discussion est ouverte à tous les sujets qui concernent la mine.

Au début, il y a eu une rafale de questions d'ordre administratif, des choses qui étaient assez mineures, mais qui étaient très importantes. Il est apparu possible de vraiment aller de l'avant sur ces questions. De là, la confiance s'est installée entre les deux parties. Ils sont donc maintenant capables de s'engager réellement à faire des choses, comme trouver des façons de promouvoir l'éducation aux adultes au sein de la collectivité, dans le but de créer des postes à Meadowbank. Mais, il faut du temps pour établir des liens de confiance dans le cadre d'un tel comité.

M. Earl Dreeshen: J'aimerais maintenant me pencher sur l'impact économique sur les collectivités. Dans votre déclaration, vous avez parlé de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et de la façon dont ce dernier avait permis d'établir l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits ainsi que l'entente de compensation des eaux. Encore une fois, c'est fondé sur l'idée que les collectivités là-bas obtiendront des avantages supplémentaires. Alors, pour ce qui est des redevances minières versées aux Inuits, je me demande si vous pourriez nous expliquer comment se déroule le processus et ce à quoi nous pouvons attendre pour les collectivités.

M. Lawrence Connell: Les redevances minières découlant de Meadowbank sont perçues par le gouvernement du Canada durant les premières années, puis elles sont remises à Nunavut Tunngavik Inc. Pourquoi? Parce que les revendications liées à Meadowbank précédaient l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. En fait, la seconde moitié du cycle de vie des mines se trouvait sur des terres appartenant aux Inuits. On contournerait simplement la chose, et les redevances iraient directement à NTI. Il incombe donc à NTI de décider comment retourner cet argent pour financer les activités ou les services qu'elle juge nécessaires pour les Inuits. À l'heure actuelle, nous ignorons de quelle manière ces redevances vont être versées à la collectivité, mais c'est au peuple inuit d'en décider. Et qui de mieux que les Inuits pour saisir cette occasion? Ils pourront faire ce qu'ils veulent avec ces recettes.

Dans le cadre de l'ERAI, on a alloué des fonds qui vont directement à l'association inuite régionale pour favoriser le développement d'entreprises et encourager l'entrepreneuriat. Ces fonds sont réservés à la stratégie de bien-être, durant la phase post-fermeture, parce que nous savons que les mines finissent par s'épuiser. Il est donc important de mettre de côté des fonds.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Dreeshen.

La dernière question sera posée par M. Lévesque.

M. Yvon Lévesque: Ce ne sera pas la moindre, monsieur le président.

Monsieur Connell, combien avez-vous consacré d'années à l'exploration du territoire de Meadowbank avant d'en arriver à l'exploitation?

[Traduction]

M. Lawrence Connell: Les mines de Meadowbank ont été découvertes pour la première fois vers 1985 et, avec le temps, c'est devenu un dépôt. Il a donc fallu près de 20 ans pour que ce dépôt soit évalué et pour que nous nous rendions compte de sa valeur. Bien entendu, durant cette période de 20 ans, le prix de l'or a connu d'importantes fluctuations. Alors, parfois, c'était une ressource et d'autres fois, ça ne l'était pas. Il a donc fallu du temps. Mais, d'habitude, le cycle d'exploitation minière est long, qu'il s'agisse de 10, 15 ou 20 ans. Un tel délai, de la première découverte d'une mine à son exploitation, n'est pas inhabituel.

[Français]

M. Yvon Lévesque: Vous avez un bâtiment de transit à Val-d'Or pour le matériel qui va à Meadowbank. Il y a également une escale pour ceux qui travaillent sur le territoire. Je crois que vous faites au moins trois voyages par semaine pour faire entrer et sortir le personnel. Vous connaissez aussi l'Université des Premières Nations du Canada. Pour faciliter l'accès aux Inuits, on a changé ce nom. On l'appelle désormais l'Université des Premiers Peuples.

Avez-vous déjà fait une démarche auprès de l'Université des Premiers Peuples pour voir s'ils ne pourraient pas vous aider? Par exemple, si, toutes les semaines, vous emmenez trois, quatre ou cinq Inuits qui font une semaine d'étude à Val-d'Or et qui retournent chez eux pendant une semaine, et que vous en emmeniez un autre groupe dans le cadre d'une entente universitaire, avez-vous évalué la possibilité de former des gens à ce moment-là?

• (1625)

[Traduction]

M. Lawrence Connell: Oui, nous l'avons fait, bien que ce ne soit pas à Val-d'Or. Le problème, c'est que nous devons passer par le Nunavut Arctic College, qui assume le mandat d'école postsecondaire.

Hier, nous étions à une réunion avec le collège et l'Université McGill. Nous examinons des façons d'établir des partenariats entre les universités pour offrir des cours préparatoires au Nunavut, au lieu d'obliger les étudiants à se rendre à l'Université McGill. Ainsi, nous pourrions offrir des cours préalables au baccalauréat en sciences, par exemple, au Nunavut Arctic College, en collaboration avec l'Université McGill. Cela permettrait ensuite aux étudiants d'entrer dans le système universitaire dans les régions méridionales pour terminer leurs études universitaires.

Ce faisant, les étudiants vivraient dans leurs collectivités d'origine pendant quelques années supplémentaires, et cet aspect est très important au Nunavut. Si les gens ont beaucoup de réticence — je ne dirais pas que c'est de la peur, car ce n'est pas le bon mot —, c'est parce qu'ils n'ont pas eu de bonnes expériences dans les régions méridionales; alors, ce n'est pas quelque chose qu'ils prennent à la légère. Les gens veulent rentrer chez eux; par conséquent, si nous pouvons leur offrir une telle formation préparatoire, nous pourrions les encourager à suivre ces programmes.

[Français]

Le président: Merci.

M. Yvon Lévesque: Est-ce terminé?

Le président: Oui.

M. Yvon Lévesque: C'est déjà terminé.

Le président: Absolument, vous n'aviez que trois minutes.

M. Yvon Lévesque: Vous me donnez seulement trois minutes!

Le président: Oui, en fait, vous avez eu 40 secondes de plus.

M. Yvon Lévesque: Il y a de la discrimination.

Le président: Merci, monsieur Lévesque.

[Traduction]

Je remercie infiniment les témoins de leurs exposés cet après-midi et de leur patience à l'égard de nos problèmes techniques.

C'est un grand plaisir de vous recevoir ici, monsieur Stevenson, qui est venu de Yellowknife, et monsieur Connell.

Chers collègues, merci pour vos questions et pour votre intérêt.

Nous allons suspendre les travaux pendant environ trois minutes.

[La séance se poursuit à huis clos.]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>